

La formation des infirmiers en psychiatrie. Histoire de l'école cantonale vaudoise d'infirmières et d'infirmiers en psychiatrie, 1961-1996 (ECVIP) [Jérôme Pedroletti]

Autor(en): **Kaba, Mariama**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse
d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **55 (2005)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vorliegenden Arbeiten überhaupt diese St. Galler Flüchtlingsgeschichte? Wie das Ergebnis zeigt, ist die Frage gleich aus mehreren Gründen entschieden zu bejahen: Zum einen vermitteln Regionalgeschichten stets wichtige Varianten, welche die Nationalgeschichten bestätigen oder relativieren. Sodann ist es wertvoll, dass die St. Galler Bevölkerung die allgemeine Landesgeschichte auch in ihrem eigenen Umfeld und mit ihr besonders vertrauten Namen wieder erkennen kann. Und das Wichtigste: Man kann (wie auf den S. 292ff.) erkennen, dass politisches Verhalten nicht einfach durch Verhältnisse diktiert ist, sondern Verhältnisse mitbestimmt werden und dass die Kantone, aber auch die Gemeinden durchaus Handlungsspielräume für entweder etwas humanere oder inhumanere Politik hatten.

Georg Kreis, Basel

Jérôme Pedroletti: **La formation des infirmiers en psychiatrie. Histoire de l'école cantonale vaudoise d'infirmières et d'infirmiers en psychiatrie, 1961–1996 (ECVIP).** Chêne-Bourg/Genève, Georg, Bibliothèque d'histoire de la médecine et de la santé, 2004, 231 p.

C'est dans le but «d'offrir un éventuel moyen d'appropriation d'une représentation spécifique d'un métier particulier» (p. 8) que J. Pedroletti nous convie à une recherche éclairant un secteur encore peu développé de l'histoire de la santé. Si les infirmier-ère-s en soins généraux ont récemment fait l'objet de quelques travaux inédits, élargissant la brèche d'une histoire médicale s'intéressant au personnel soignant plutôt qu'aux représentants habituels (médecins, directeurs d'établissements), les infirmier-ère-s en psychiatrie n'ont nourri que quelques études dispersées ou non publiées. Avec la monographie de l'école cantonale vaudoise d'infirmières et d'infirmiers en psychiatrie, l'auteur souhaite apporter sa contribution à une histoire collective qui reste à faire.

Soucieux du contexte national, J. Pedroletti ne manque pas d'intégrer l'histoire de l'école vaudoise de Cery dans celle, plus générale, des établissements suisses. On apprend que c'est à Zurich que le personnel psychiatrique, alors désigné comme «gardien», reçoit les premiers cours en 1905 (à la Rheinau), puis bénéficie dès 1920 de la première école (à la Hohenegg). Suivront une série de programmes d'enseignement et plans d'études mis sur pied par la Société suisse de psychiatrie. L'hôpital psychiatrique de Cery, fondé à Lausanne en 1873, propose à ses gardiens depuis 1927 des cours du soir facultatifs, qui deviennent obligatoires dix ans plus tard, permettant aux «élèves-infirmier-ère-s» d'accéder au diplôme d'infirmier-ère-s pour maladies nerveuses et mentales, reconnu au niveau fédéral dès 1951 sous l'égide de la Croix-Rouge suisse. Les nouvelles exigences de cette institution nationale quant à la qualité de la formation des professions infirmières (enseignants infirmiers et élèves), et le contrôle qu'elle exercera sur l'ensemble des écoles de psychiatrie suisses dès 1968, vaudront à l'école cantonale de Cery la visite de quatre délégations se soldant par une profonde remise en cause de l'enseignement sur fond de crises internes.

L'année 1961 marque la date de fondation de l'école cantonale vaudoise d'infirmières et d'infirmiers en psychiatrie, une dénomination prestigieuse qui ne sera pas à la hauteur des attentes de l'établissement. La disparition des 500 000 francs destinés initialement à un bâtiment spécifique, obligeant l'école à l'occupation successive de différents espaces jusqu'en 1975, n'est que le début d'une longue liste de déconvenues. Parmi celles-ci, notons le paradoxe d'une école dite cantonale, mais dépendant administrativement de l'hôpital de Cery, formant l'une des

pierres d'achoppement des luttes de pouvoir entre les cadres (direction médicale du Conseil de l'école et direction pédagogique infirmière); d'autre part, l'ouverture à une direction infirmière et féminine de l'école (Mlle Maillard 1961–1967, Mme Maillefer 1993–1996), une première en Suisse, pèsera peu face à la longévité des postes accordés aux acteurs traditionnels (le Dr Cantoni 1968–1978, Mr Mladinic 1979–1991). Quant à l'enseignement, il subit la remise en cause permanente d'un Tronc commun, souhaité par les partisans d'une formation ouverte aux soins généraux, mais contrecarré par les défenseurs d'une spécificité rigoureuse de la discipline, en particulier les psychiatres; sans compter les frustrations du personnel infirmier auquel le corps médical refuse de reconnaître la capacité à enseigner la théorie psychiatrique à ses pairs. C'est en 1980 que la Croix-Rouge proposera un programme unifié pour la formation des soins infirmiers psychiatriques, comme elle l'avait fait auparavant pour les écoles de soins généraux (1966), d'infirmières en hygiène maternelle et pédiatrique (1972), et d'infirmières en santé publique (1979).

Enfin acquise en 1986, l'autonomisation de l'école cantonale par rapport au budget de l'hôpital de Cery constitue une victoire de courte durée, puisque l'établissement n'échappera pas aux économies de l'opération OrCHidée (suppression des longs séjours hospitaliers, diminution de la durée des soins, regroupement des écoles). Trente années de débats laborieux n'auront pas empêché la formation de rejoindre le giron des écoles de soins généraux, et c'est avec l'école de Chantepierre (Lausanne) que se fera la fusion de l'école de Cery – sans que l'auteur puisse nous en dire davantage sur la modification des enseignements du nouveau programme commun de formation, qui débute en 1994. La même année voit le statut d'élèves passer à celui d'étudiant-e-s dans les cantons romands, témoignage d'une modification de la conception initiale de l'apprentissage qui situait la théorie hors du champ de la pratique.

C'est avec pertinence que J. Pedroletti rattache l'histoire chaotique de Cery à celle des influences internationales en psychiatrie, retraçant quelques étapes essentielles d'une professionnalisation qui n'a pas plus d'un siècle. Oscillant entre maladie du cerveau et crise de l'être humain, la maladie mentale est aussi complexe à définir que sont à mettre en pratique des méthodes variant au fil des nouvelles orientations de la discipline. Les débats de l'après mai 68, en particulier, ont suscité en Europe un nouveau rapport au pouvoir et au savoir psychiatriques, abandonnant l'enfermement, issu des conceptions d'incurabilité et de dangerosité des malades mentaux, pour les alternatives ambulatoires (dispensaires, hôpitaux de jour, ateliers de réhabilitation, placements familiaux, etc.). La réorientation des soins vers l'extérieur n'a pas été sans influence sur les nouvelles représentations des fonctions des institutions et des rôles des professionnels, les infirmier-ère-s sentant désormais leur activité et leur discours valorisés dans l'explication du parcours des patients.

Rédigé dans un style entraînant, le livre de J. Pedroletti rend aisée la compréhension de détails souvent pointus. Car c'est par le menu que sont décrites les étapes successives constituant la formation des élèves, des conditions d'admission et de scolarisation aux prescriptions d'examens, en passant par les plans d'études. Toutefois, si l'auteur souligne que les stages en unités restent «l'élément déterminant de l'apprentissage» (p. 54), le contenu même de ceux-ci est occulté. Or la confrontation des élèves avec les patients, sur le terrain, aurait sans doute éclairé sous un autre rapport la spécificité propre de cette profession et les raisons des

écueils soulignés dans l'ouvrage: pénurie du personnel soignant, abandon des élèves en cours de formation, complexe d'infériorité des infirmier-ère-s en psychiatrie à l'égard de leurs homologues somaticien-ne-s. Dans cette étude très contemporaine, l'interview des acteurs principaux, les ancien-ne-s élèves-infirmier-ère-s en psychiatrie de Cery, aurait permis d'affiner cette histoire sociale. Mais leurs témoignages sont peu exploités à cet égard, et la relation au patient, ainsi que l'attention portée au psychique, restent au niveau des notions théoriques. Ce sont avant tout les travaux des cadres de l'école (membres de la direction, responsables pédagogiques) qui sous-tendent les propos de l'auteur, lequel a fait le choix de privilégier les conflits se situant au cœur des pouvoirs décisionnels; sur ce point également, l'opinion du personnel en formation n'est que trop brièvement évoquée. On notera néanmoins l'apport précieux que constituent, en annexe, les profils statistiques des élèves (profession des parents, activité professionnelle avant la formation, niveau scolaire à l'entrée, proportions hommes-femmes et suisses-étrangers, etc.), chiffres qui «rendent compte de la dimension d'exclusion incluse dans les représentations de la maladie mentale dans la société» (p. 220). On saluera enfin le traçage minutieux des sources et un appareil critique abondant, invitant à poursuivre la recherche sur le terrain de l'histoire de la formation psychiatrique en particulier, et de l'histoire de la psychiatrie en général. *Mariama Kaba, Genève*

Thomas Maissen: Verweigerte Erinnerung. Nachrichtenlose Vermögen und die Schweizer Weltkriegsdebatte 1989–2004. Zürich, NZZ-Verlag, 2005, 729 S.

Der Bedeutung des Themas, dem Stellenwert des Buches und dem besonderen Status der Rezensenten ist angemessen, wenn hier ausnahmsweise gleich mehrere Besprechungen zum gleichen Titel publiziert werden. Die Mehrfachbesprechungen ergeben allerdings nicht eine entsprechend breite Würdigung der Publikation, weil sie sich vor allem mit den Passagen beschäftigen, die der Arbeit der Unabhängigen Expertenkommission (UEK) oder Bergier-Kommission gelten, deren Mitglieder die Autoren der nachfolgenden Texte waren. Die ebenfalls geplante Würdigung von jemandem, der der UEK nicht angehörte, kam aus praktischen Gründen nicht zustande.

Die UEK-Mitglieder, für einmal nicht nur Historiker, sondern auch Objekte der Historiographie, machten hier die allerdings nicht neue Erfahrung, dass sie selbst Gegenstand der Beurteilung sein können; andererseits machten sie auch die heilsame Erfahrung, wie stark die verschiedenen Erinnerungen schon nach kürzester Zeit differieren können beziehungsweise die Wahrnehmungen offenbar von Anfang an differiert haben. Jetzt, nachdem sie und ihre Arbeiten von T. M. beurteilt worden sind, dürfen sie diese Beurteilungen mit ihrer Wahrnehmung wiederum beurteilen; dies als gemeinsames work in progress, das weiterhilft und an sich seinen speziellen Reiz hat.

Gemessen am gesamten Werk ist die UEK, dies sei doch gesagt, nur ein Thema neben vielen anderen. Die Publikation verfolgt minutiös den Werdegang der Affäre, sie enthält aber auch selbsttragende Ausführungen etwa zur Entwicklung des schweizerischen Finanzplatzes, zum Wesen von Sammelklagen, das aus schweizerischer Sicht mit Blick auf die Anwälte und nicht mit Blick auf die Geschädigten wohl zu negativ beurteilt worden ist und hier eine Korrektur erfährt; ferner zu den unterschiedlichen Ordnungsvorstellungen, die einerseits auf singulären Gerichtsurteilen, andererseits auf demokratischen Rechtssetzungsprozessen beruhen; sodann zum Phänomen des sozialen Lernens und anderem mehr. Eine Kernaussage des Autors